

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes 2019 qui suivent.

### Résumé des comptes 2019

Après amortissements légaux, prélèvement et attribution aux fonds de réserve, les comptes affichent un excédent de recettes de **Fr. 11'870.52** alors que le budget prévoyait une perte de **Fr. 24'116.00**.

Les amortissements comptables se sont élevés à **Fr. 120'100.55** dont Fr. 75'495.00 au patrimoine administratif et Fr. 44'605.55 au patrimoine financier (Fr. 2'200.00 chauffage ancien Collège d'Envy, Fr. 34'600.00 Le Môtier, Fr. 7'806.55 Cuisine de Champbaillard). Nous avons effectué un prélèvement au fonds de réserve investissements futurs de **Fr. 105'000.00** (Champbaillard Fr. 25'000.00, Rénovation de la route du Bolleron Fr. 80'000.00). Un montant de **Fr. 1'218.80** a été prélevé au fonds de réserve PCi pour des travaux d'entretien validés par le Service de la sécurité civile et militaire. Nous avons attribué **Fr. 100'000.00** pour les divers travaux routiers au même fonds d'infrastructures (route, eau potable) prévus ces prochaines années.

Pour rappel, voici l'évolution de la valeur de notre point d'impôt par habitant depuis 2016 : 2016 **Fr. 20.60** – 2017 **Fr. 21.70** – 2018 **Fr. 25.90** – 2019 **Fr. 21.00**.

*(Le point d'impôt par habitant se calcule sur le revenu/fortune des personnes physiques, de l'impôt spécial sur les étrangers et le revenu/bénéfice des personnes morales).*

En 2018, nous avons reçu une entrée extraordinaire ponctuelle de Fr. 92'000.00 ce qui modifie considérablement la valeur de notre point d'impôt.

Pour l'année 2018 – derniers chiffres officiels connus – la valeur moyenne du point d'impôt par habitant était de :

Fr. 25.90 – pour la Commune de Romainmôtier-Envy

Fr. 26.70 – pour le District Jura – Nord Vaudois

Fr. 42.20 – pour le Canton de Vaud

Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, a passé de **Fr. 369'630.79** en 2018 à **Fr. 125'753.27** en 2019. Alors que le budget 2019 prévoyait une marge d'autofinancement négative de **Fr. 42'087.00**.

### COMPTES 2019

#### 1 Administration générale

Par rapport au budget 2019, les comptes 1 affichent une augmentation de charges de **Fr. 10'985.00** et une augmentation des recettes de **Fr. 5'775.00**.

#### Compte 11.311.0

Le montant porté au budget concernant la GED (Gestion électronique des documents) est reporté en 2020. Les tablettes ont été achetées durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Compte 11.311.1**

Le montant porté au budget est également reporté en 2020. Les travaux sont actuellement en cours.

**Compte 11.317.0**

Les frais de manifestation ont été supérieurs au budget. Le départ de Monsieur De Icco ainsi que les 15 ans de service de Madame RoCHAT n'étaient pas prévus au budget.

**Compte 11.351.0**

Notre part aux transports publics est inférieure de **Fr. 3'004.00** par rapport au budget.

**Compte 11.436.1**

En 2014, nous avons avancé les frais concernant notre site internet d'un montant de **Fr. 9'126.00** qui nous a été remboursé en 2019 (les travaux n'étant pas effectués par cette entreprise).

**Compte 15.365.0**

Nous avons amorti la dette « Romainmôtier 2010 » d'un montant de **Fr. 37'333.00** par le compte de la culture.

**2 Finances**

Les comptes 2 affichent un excédent de revenus de **Fr. 76'293.00** alors que les charges présentent un excédent de **Fr. 15'417.00** par rapport au budget 2019.

**Impôts**

Pour l'année 2019, le taux d'imposition est de **81** et l'impôt foncier est de **Fr. 1.10** pour **Fr. 1.00**.

**Compte 21.330.1**

Des défalcatons pour un montant de **Fr. 34'735.95** ont été effectuées par la Commission d'Impôts. En contrepartie, nous avons récupéré la somme de **Fr. 12'561.89** dans le compte **21.409.0**.

**Compte 21.400.0**

Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques en diminution de **Fr. 47'395.52** par rapport au budget.

**Comptes 21.401.0 et 21.401.1 et 21.401.2 et 21.451.0**

Il est difficile de prévoir des budgets concernant les personnes morales. Nous avons reçu comme initialement prévu au budget la somme de **Fr. 2'525.45** concernant la répartition RIE III de la part du Canton au compte **21.451.0**.

**Comptes 21.404.0, 21.405.0 et 21.441.0 (impôts conjoncturels)**

Les droits de mutation sont supérieurs de **Fr. 16'666.00**.

Les impôts sur les successions et les donations sont supérieurs de **Fr. 13'444.00**.

Les impôts sur les gains immobiliers sont supérieurs de **Fr. 41'950.00**.

La moitié de ces trois impôts d'un montant total de **Fr. 111'059.40** est directement reversée à la péréquation financière afin d'alimenter le pot commun via le décompte de péréquation pour la facture sociale.

**Compte 21.406.2**

Lors du bouclage des comptes 2019, nous n'avons pas reçu le décompte des Concerts de Romainmôtier. De ce fait, le montant prévu au budget n'a pas été perçu.

**Compte 21.410.0**

Depuis 2016, nous recevons de l'Etat de Vaud un montant de la taxe sur les boissons alcooliques à l'emporter et facturons l'émolument de surveillance pour la vente en détail de tabac.

**Compte 21.411.0**

En 2019, nous avons reçu d'Urbagaz la somme de **Fr. 42'523.65** concernant la rétrocession sur la vente de gaz en 2018, contre **Fr. 38'094.31**, l'année précédente.

**Compte 21.441.1 (impôt conjoncturel)**

L'impôt sur les frontaliers a été supérieur de **Fr. 9'356.00**.

Le tiers de cet impôt d'un montant de **Fr. 54'355.95** est directement reversé à la péréquation financière afin d'alimenter le pot commun via le décompte de péréquation pour la facture sociale.

**Service financier**

Les comptes liés à la péréquation et dont le contrôle nous échappe, n'appellent pas de commentaires particuliers.

**Compte 22.321.0**

Notre limite de crédit est placée en ATF (Avance à Terme Fixe) afin de pouvoir bénéficier de taux d'intérêts très attractifs. Cette ATF de **Fr. 400'000.00** est renouvelée tous les 3 mois.

Cette façon de procéder a débuté au 15.09.2016.

**Compte 22.322.0**

Lors de l'établissement du budget 2019, nous n'avons pas encore renouvelé des emprunts à meilleur taux – emprunts renouvelés en 2018.

Le montant total de nos emprunts (**Fr. 4'793'880.00**) y.c. la limite de crédit (**Fr. 450'000.00**), le cautionnement de l'ASCOVABANO (**Fr. 780'000.00**) et le cautionnement de l'AIVN (**Fr. 159'410.00**) s'élève à **Fr. 5'733'290.00** au 31.12.2019. Notre plafond d'endettement présente un disponible de **Fr. 1'496'710**.

**3 Domaines et bâtiments**

Par rapport au budget, les comptes de cette rubrique affichent une diminution de revenus de **Fr. 15'678.15** ; les charges quant à elles affichent une diminution de **Fr. 39'744.95**.

La plupart des variations se trouvent dans les comptes des forêts et des bâtiments et s'expliquent par des montants non prélevés aux fonds de réserves.

**Forêts**

Le compte forêts présente un déficit de **Fr. 14'742.95**. Il est moins important que le déficit prévu.

Compte 32.213.0. Les travaux d'abattage des frênes de la Maison du Prieur n'étaient pas budgétés (**Fr. 9'962.25**).

Compte 32.451.0, afin de pouvoir toucher des subventions (DGE-Eau – Coupe des 3 frênes par hélicoptage) liées au chantier de la Maison du Prieur, la Commune devait endosser le rôle de maître d'œuvre. Les subventions reçues pour ce chantier se montent à **Fr. 4'538.70**.

Compte 32.435.0, la Fondation de Romainmôtier a participé aux coûts du chantier pour un montant de **Fr. 1'489.80**.

Compte 32.314.0, la différence de **Fr. 12'057.80** par rapport au budget est contrebalancée par une augmentation des ventes de bois de **Fr. 12'013.25**.

Compte 32.451.0, les subventions reçues ont été plus importantes que celles planifiées. Le montant reçu pour le chantier de la Maison du Prieur n'était pas prévu. Les subventions concernant les chantiers forestiers ont été meilleures que les prévisions. Le chemin du Bois de Forel a été rénové pour un montant de **Fr. 66'190.50**. La subvention pour ce chantier se monte à **Fr. 47'278.95** et la participation de l'Etat à **Fr. 16'771.20**.

### ***Bâtiments communaux***

Des charges inférieures qui correspondent notamment au renouvellement d'emprunt à meilleur taux pour l'Ancienne BCV. Ce taux avait été renégocié en 2018, non-tenu compte pour l'établissement du budget 2019.

### ***Maison de Commune***

#### **Compte 3501.311.0**

Au budget, nous avons prévu l'achat de mobilier pour le carnotzet et la salle du Conseil. Cet achat n'a pas été réalisé.

#### **Compte 3501.312.1**

Les répartiteurs de chaleur ont été changés et n'avaient pas été prévus au budget pour un montant de **Fr. 2'450.00**.

#### **Compte 3501.314.0**

Les travaux prévus au budget concernant la salle du Conseil et les vestiaires n'ont pas été effectués, raison pour laquelle le montant prévu au fonds de réserve n'a pas été prélevé. Par contre, des travaux de maintenance (non prévus au budget) dans les WC publics et dans une salle de classe ont été faits.

### ***Ancienne Gendarmerie***

Rien de particulier.

### ***Ancienne BCV***

#### **Compte 3503.314.0**

Initialement prévu au budget, un montant de **Fr. 25'000.00** correspondant à la réfection du mur n'a pas été effectuée.

Par contre, des travaux d'un montant total de **Fr. 43'353.60** correspondant au préavis n° 03/2019 « Travaux d'entretien de l'appartement de l'ancienne BCV » accepté en séance du Conseil du 12.06.2019, ont été effectués.

#### **Compte 3503.390.0**

L'emprunt initial de **Fr. 600'000.00** au taux de **3.71%** a été reconduit dès le 27.03.2018 au taux de **1%** avec un amortissement annuel de **2%**. Lors de l'établissement du budget 2019, ce nouveau taux n'a pas été retenu.

**Compte 3504.427.0**

L'appartement rénové a été vacant de la période de mai à août 2019 et le loyer adapté à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

**Compte 3504.427.1**

Le loyer de l'Épicerie a été revu à la baisse, raison pour laquelle les comptes sont inférieurs au budget.

**Champbaillard****Compte 3504.311.0**

Nous avons changé la vaisselle et les casseroles pour un montant de **Fr. 9'951.20 (Fr. 10'000.00** prévu au budget). Par contre, nous n'avions pas prévu l'achat de fourres de duvets et d'oreillers pour un montant de **Fr. 3'555.00**.

**Compte 3504.312.0**

La fourniture d'un câble d'alimentation électrique d'un montant de **Fr. 2'790.00** pour la Foire d'automne et bourse aux sonnailles.

**Compte 3504.330.0**

L'amortissement de la rénovation de la cuisine de la cantine de Champbaillard (préavis no 03/2018) d'un montant de **Fr. 7'806.55** n'a pas été porté au budget de même que les intérêts à long terme au compte **3504.390.0**.

**Ancien Collège d'Envy****Compte 3505.314.0**

Les travaux de peinture d'un montant de **Fr. 5'000.00** n'ont pas été effectués. Par contre, le lave-vaisselle dans l'appartement a été changé.

**La Tour de l'Horloge****Compte 3507.314.0**

La réfection de la cloche de la Tour de l'Horloge n'a pas été effectuée. Ces travaux sont reportés à une date ultérieure.

**Le Môtier**

Les charges ont été moins élevées que prévu.

**Compte 3510.314.0**

Comme prévu au budget, l'avant-toit de l'entrée de l'UAPE a été refait pour un montant de **Fr. 11'380.00**. Cependant, les travaux prévus dans le jardin n'ont pas été effectués.

**3 Travaux**

Les comptes 4 affichent par rapport au budget une augmentation de charges de **Fr. 34'534.75** et une diminution de revenus de **Fr. 50'226.55**.

**Routes****Compte 43.313.2**

Au budget, nous avons prévu la somme de **Fr. 80'000.00** concernant la route du Bolleron => Envy et **Fr. 41'000.00** pour la route de Vaution. Ces derniers travaux n'ayant pas été effectués.

**Compte 43.314.0**

Dans les travaux de réfection de la route du Bolleron, nous avons créé des places de parc pour un montant de **Fr. 28'732.65**.

**Compte 43.315.0**

La préparation du tracteur à l'expertise est la raison du dépassement de budget.

**Compte 43.318.0**

Moins de neige que prévu, le compte est également moins élevé.

**Compte 43.318.1**

Les honoraires du bureau DTP concernant les aménagements routiers ont été attribués dans ce compte.

**Compte 43.380.0**

Un montant de **Fr. 100'000.00** a été attribué au fonds de réserve investissements futurs, afin de financer des travaux à venir.

**Compte 43.480.00**

Selon le budget, nous avons prélevé le montant de **Fr. 80'000.00** au fonds de réserve investissements futurs concernant les aménagements routiers effectués en 2019.

***Parcs, promenades, cimetière*****Compte 44.314.0**

Les travaux prévus au budget pour un montant de **Fr. 5'000.00** sont reportés à l'année 2020.

**Compte 44.314.3**

Les travaux pour la bordure du chemin des Roses ne sont pas terminés (effectués pour **Fr. 1'000.00**).

**Compte 44.314.4**

Des produits d'entretien des fontaines ont été achetés pour un montant de **Fr. 2'361.95**. Les travaux de captage n'ont pas été réalisés.

**Déchets ménagers et déchetterie**

Les charges sont inférieures au budget de **Fr. 3'112.95** et les recettes inférieures de **Fr. 3'518.50**.

Pour information - Ordures ménagères : 42,86 tonnes pour 535 habitants, soit 80.1 kg/hab. Par rapport à 2018, cela représente une diminution de 2,13 tonnes (- 4,7%) pour une diminution de 5 habitants (- 0,9%). En moyenne, chaque habitant a ainsi généré 80,1 kg de déchets ménagers, contre 83,3 l'an dernier.

**Compte 45.318.3**

En 2018, le compost a été éliminé pour un montant de **Fr. 13'718.85**. Cette charge est bien entendu répartie entre les Communes de Croy, La Praz et Romainmôtier-Envy.

**Compte 45.318.9**

Des cartes déchets ont été achetées pour un montant de **Fr. 521.40**.

**Compte 45.434.1**

Le prix de la taxe forfaitaire adultes est de **Fr. 60.00** et celle pour les enfants à **Fr. 30.00**.

**Compte 45.434.2**

Le prix de la taxe causale est de **Fr. 0.60 / kg**.

**Réseaux d'égouts, d'épuration****Compte 460.352.0**

Le montant de **Fr. 9.00** par habitant concernant la facturation de la taxe des micropolluants est intégrée à ce compte comme pour les années précédentes.

**Compte 460.434.1**

Un montant de **Fr. 506.00** a été facturé à un propriétaire pour la taxe unique de raccordement au réseau d'égout et d'épuration.

**Compte 47.314.0**

Les travaux d'entretien des berges du Nozon ainsi que des travaux d'urgence à la source de la Diaz ont été effectués pour un montant de **Fr. 21'545.15**. A ce titre, des subventions au compte **47.465.0** pour un montant total de **Fr. 14'004.35** ont été reçues. **Fr. 6'951.20** pour le renforcement des Berges du Nozon et **Fr. 7'053.15** pour la source de la Diaz. Une participation privée d'un montant de **Fr. 1'898.90** a été facturée pour la source de la Diaz.

**4 Instruction publique et cultes**

Les charges des comptes 5 sont en baisse de **Fr. 14'888.15** alors que nous avons en compte des recettes d'un total de **Fr. 20'780.90**. Cette somme correspond à la participation des Communes tiers aux frais de scolarité et aux frais de transport des enfants domiciliés au Nid.

Il s'agit de la décision 138 – Détermination des montants forfaitaires pour les frais à charge des communes en application des articles 133 et 138 LEO.

Un montant de **Fr. 1'300.00** par élève peut être facturé pour l'écolage et **Fr. 967.00** pour les transports.

**6 Police****Administration****Compte 60.311.0**

Circulation concernant les manifestations. La somme de **Fr. 1'925.00** concernant la Foire d'automne et Bourse aux sonnailles a été refacturée via le **compte 60.435.0**.

**Réforme policière**

La somme de **Fr. 2'004.00** (**compte 61.452.2**) correspond à l'estimation de la provision des comptes 2019.

**Défenses contre l'incendie****Compte 66.465.0**

Un subside de **Fr. 1'739.00** correspondant à la campagne de mesure des capacités hydrauliques des BH a été perçu.

### *Protection Civile*

#### **Compte 66.315.6**

Divers travaux prévus au budget d'un montant de **Fr. 5'000.00** ont été réalisés pour un total de **Fr. 2'234.25**. De ce montant, une part de **Fr. 1'218.80** a été prélevée du fonds PCi.

### **7 Sécurité sociale**

Ces comptes sont pour l'essentiel maîtrisés par le Canton et ne laissent pas ou peu de marge de manœuvre à la Commune.

#### **Compte 72.351.4**

La part au déficit de l'accueil de jour des enfants est inférieure de plus de **Fr. 37'000.00** au budget de l'AJOVAL.

#### **Compte 72.351.41**

La part au déficit de L'UAPE Le Môtier est de **Fr. 70'499.76** pour notre Commune contre **Fr. 72'000.00** prévue au budget.

### **8 Services industriels**

#### **Compte 810.314.0**

Lors de l'établissement du budget, nous avons prévu un montant plus important au cas où des fuites d'eau auraient lieu. Les travaux d'entretien ont été moins élevés.

### **Conclusion**

#### *Fonctionnement*

La totalité des rentrées fiscales totales sont en augmentation. A remarquer que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est en diminution de **Fr. 47'396.00** par rapport au budget. Les travaux de Champbaillard ont nécessité un prélèvement au fonds de réserve pour un montant de **Fr. 25'000.00**.

Les travaux routiers ont nécessité un prélèvement au fonds de réserve pour un montant de **Fr. 80'000.00**.

Les travaux à l'abri PCi ont nécessité un prélèvement au fonds de réserve pour un montant de **Fr. 1'218.80**.

Finalement, nous avons décidé d'attribuer **Fr. 100'000.00** au fonds de réserve pour travaux futurs.

D'une manière générale, les budgets ont été tenus. Il n'en reste pas moins que la vétusté de nos infrastructures nous oblige à continuer de consacrer beaucoup d'argent à leur entretien.

---

***Investissements***

En 2019, nous n'avons pas réalisé d'investissement au niveau du patrimoine administratif. Nous avons fait des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 75'495.00**.

***Patrimoine financier***

Nous avons réalisé des travaux d'investissement à la cuisine de Champbaillard selon le préavis no 03/2018 du 31.05.2018. Le préavis total prévoit des travaux pour un montant de **Fr. 248'000** (amortissable sur 30 ans). En 2019, la somme investie est de **Fr. 151'583.00**. Un amortissement de **Fr. 7'806.55** a été réalisé portant le montant au bilan à **Fr. 227'070.00**.

Un emprunt de **Fr. 248'000.00** a été contracté auprès de Postfinance en 2018.

L'amortissement annuel sur le remplacement du chauffage à l'ancien Collège d'Envy se monte quant à lui à **Fr. 2'200.00** (amortissement sur 20 ans, selon préavis).

L'amortissement annuel du Môtier se monte quant à lui à **Fr. 34'600.00**.

***Emprunts et plafonds d'endettement et de cautionnement***

Nous n'avons pas contracté ni renouvelé d'emprunt en 2019.

Le montant total de nos emprunts y.c. la limite de crédit, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève à **Fr. 5'733'290.00** au 31.12.2019. Notre plafond d'endettement présente un disponible de **Fr. 1'496'710.00** sur un montant total de **Fr. 7'230'0000.00** autorisé par voie de préavis pour la législature 2016-2021.

Notre quotité de la dette brute est de 212.92% contre 248.05% autorisée selon notre plafond.

**Demande de la Municipalité**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter les comptes et la gestion 2019 tels que présentés.

**Article 2 :**

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 22 juin 2020

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

*(Signé)*

N. Monbaron

La Secrétaire

*(Signé)*

M. Pugin